

Assemblée des délégué.es (AD)
Cartel intersyndical du personnel de l'État et du secteur subventionné
AD réunie le mardi 3 novembre 2020 à 20h00 à l'UOG

Considérant

- Les résolutions adoptées à l'unanimité par les Assemblées du personnel réunies les 6, 15 et 29 octobre 2020 ;
- La forte détermination du personnel à s'opposer aux mesures d'économies prévues dans le projet de budget 2021 (baisse linéaire de 1% des salaires et suppression de l'annuité 2021) ;
- La ferme volonté du personnel, exprimée lors des manifestations des 17 septembre, 15 et 29 octobre 2020, à combattre à la fois les mesures d'économies actuelles et futures projetées contre la fonction publique, et en particulier les attaques contre la caisse de pension (modification de la répartition employé.es – employeur),

L'Assemblée des délégué.es

1. Mandate les représentant.es du Cartel pour :

- ⇒ **Exiger le retrait des projets de lois** déposés par le Conseil d'Etat (PL12780 et PL12781), destinés à dégrader les revenus de la fonction publique ;
- ⇒ **Entamer des négociations** avec le Conseil d'Etat sur le PB21 ;
- ⇒ **Rendre compte régulièrement aux organisations**, notamment lors d'un comité élargi fixé le 10 novembre, de l'état des discussions prévues les 9 et 16 novembre 2020 avec le Conseil d'Etat ;
- ⇒ **Soumettre à l'AD du 17 novembre 2020** le résultat des négociations afin de permettre une détermination de la faïtière syndicale en connaissance de cause.

2. Décide de :

- ⇒ **Déposer un préavis de grève** pour le mercredi 18 novembre 2020 ;
- ⇒ **De prévoir l'organisation** d'une manifestation – voire un autre préavis de grève – suivie d'une Assemblée du personnel d'ici au vote du budget (3-4 décembre 2020).

3. Réaffirme :

- ⇒ Que les efforts de « solidarité » avec les secteurs et personnes affectées par la crise sanitaire ne peuvent pas être portés par le personnel des services publics car seule une juste redistribution des richesses pourra résoudre cette crise. Ainsi l'AD donne mandat au Cartel de tout explorer afin que les ressources soient prélevées auprès des acteurs peu ou pas préjudicés par cette situation de crise ;
- ⇒ Qu'il est illusoire et inapproprié de s'obstiner à trouver des moyens d'équilibrer le budget de l'Etat en portant atteinte aux conditions de travail du personnel sans connaître les impacts de RFFA et de la crise sanitaire.